



# MINISTÈRE DE LA JUSTICE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

## Discours du garde des Sceaux, ministre de la Justice

Lundi 21 septembre 2020

Seul le prononcé fait foi

Mesdames et messieurs,

Bonjour à toutes et à tous,

Je vous remercie d'être présents ce matin à la chancellerie.

Voilà un peu plus de deux mois que j'ai pris mes fonctions en qualité de garde des Sceaux, ministre de la justice. Depuis le premier jour, j'ai eu à cœur de rencontrer l'ensemble des acteurs et des partenaires de justice afin de mettre en œuvre la mission que m'ont confiée le Président de la République et le Premier ministre : rapprocher la justice du justiciable, assurer et restaurer - quand il le faut - la confiance des citoyens envers l'institution judiciaire. Dans un premier temps, il s'est agi pour moi de dresser avec mes services un état des lieux

Mon premier constat, c'est celui du dénuement de la justice : un trop grand nombre de tribunaux n'ont pas encore les moyens humains et matériels pour fonctionner dans des conditions satisfaisantes. Je me suis donc d'emblée battu pour obtenir une augmentation significative de notre budget dont vous connaîtrez bientôt les détails, et à cet égard je tiens dès à présent à remercier le Premier ministre pour l'attention et le soutien portés à mes demandes.

Le second enseignement de ces premières semaines de consultations, c'est l'engagement et l'enthousiasme de la majorité des magistrats. Mais c'est aussi, comme nous sommes nombreux à le constater, la force d'inertie de certains, la frilosité à moderniser l'institution et les dérives d'une culture de l'entre soi.

Quelles en sont les causes ? J'ai exprimé depuis longtemps, l'idée que ce corporatisme, qui éloigne la justice des citoyens, prenait corps pour une part à l'école nationale de la magistrature. Et cela en dépit de l'excellence de son enseignement qu'il m'a été donné d'appréhender à l'invitation de son directeur, lorsque j'étais avocat.

Après quatre années à ce poste, Monsieur Olivier Leurent a quitté ses fonctions et je tiens ici à rendre publiquement hommage à ce grand magistrat, à ce grand directeur. Il me revient désormais de proposer au Président de la République le nom de son successeur. C'est la raison pour laquelle je vous ai réunis.

C'est l'occasion pour moi d'évoquer devant vous l'avenir de l'école. C'est un prestigieux établissement créé en 1958 et qui forme chaque année environ 350 magistrats, c'est le vivier de la justice de demain, et c'est pour cette raison qu'il est du devoir du ministre de la justice de s'y intéresser et de proposer les pistes d'améliorations qui lui paraissent nécessaires. Le sujet est d'intérêt national.

J'ai avancé, bien avant d'être garde des Sceaux, l'idée d'une suppression de cette institution pour la transformer en une école de formation commune des magistrats et des avocats. Car j'ai la conviction qu'une justice de qualité ne peut être rendue sans le concours des avocats.

A ce propos, voilà ce que disait Olivier Leurent lorsqu'il a pris la direction de cette école et qu'il a prononcé son premier discours aux futurs magistrats : *« L'avocat n'est pas l'adversaire du magistrat mais un partenaire qui concourt à l'œuvre de justice ; et la qualité de la décision rendue dépend aussi de la qualité de la relation que le magistrat a su nouer avec lui »*. J'y souscris totalement.

J'ai dit lors de mon installation que je n'aurai pas le temps d'opérer une refonte totale, mais je

ne renonce certainement pas à ouvrir davantage cette école.

L'ouverture c'est d'abord rompre avec des traditions surannées, c'est rompre avec la tentation du vase clos et de l'entre soi. C'est vouloir réfléchir et débattre autrement qu'entre pairs. Des efforts ont déjà été faits mais ils méritent d'être amplifiés. L'ouverture c'est encore, renforcer l'apprentissage chez les futurs magistrats, d'une vraie culture du contradictoire, étant ici rappelé que la justice ne peut se forger que dans le contradictoire.

Bien sûr, s'agissant de la mise œuvre des grandes orientations, rien ne sera fait sans un dialogue indispensable et constructif avec le conseil d'administration, le conseil pédagogique et l'ensemble des membres du corps enseignant.

Mais, en un mot, je veux rappeler que cette école n'est pas l'école des magistrats mais celle de la magistrature.

Elle doit donc être ouverte davantage encore, à tous ceux qui concourent à l'œuvre de justice, et être à l'écoute des citoyens qui y sont confrontés. Vouloir rapprocher la justice du justiciable sans vouloir rapprocher l'école nationale de la magistrature du justiciable n'aurait aucun sens.

Comme son nom l'indique c'est aussi une école nationale. Elle doit donc s'ouvrir plus que jamais aux évolutions de notre société, aux attentes des citoyens, aux nouvelles complexités.

Afin d'atteindre ces objectifs chers à tous les Français, j'ai décidé de proposer à la signature de Monsieur le Président de la République le nom du 17<sup>ème</sup> directeur. Et pour la première fois dans l'histoire de cette école, ce directeur, sera une directrice.

Mesdames et messieurs j'entends, j'écoute et je respecte les états d'âme mais aux états d'âme, je préfère les états de service. C'est la raison pour laquelle j'ai proposé à ce poste une femme d'exception, Maître Nathalie Roret, actuelle vice-bâtonnière du barreau de Paris. Elle a prêté serment en 1989 et exercé dans des domaines variés du droit. La richesse de son

parcours, son appétence pour l'enseignement, son engagement aux côtés des justiciables, notamment dans le domaine de la médiation sont garants des qualités qu'elle exprimera à la tête de cette école. C'est le sens de ma proposition au Président de la République et j'ai la certitude que Madame la bâtonnière Nathalie Roret en qualité de nouvelle directrice saura mettre en œuvre, avec le conseil d'administration, ces nouvelles orientations et cette nouvelle ambition.